



**CESER**  
champagne-ardenne

## **AVIS DU CESER**

***SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2011***

### **■ PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012**



# AVIS

## SOMMAIRE

<b>FINANCES.....</b>	<b>2</b>
<b>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE .....</b>	<b>4</b>
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>8</b>
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>12</b>
<b>ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE – APPRENTISSAGE – INSERTION .....</b>	<b>16</b>
<b>ENVIRONNEMENT – CULTURE ET VIE SOCIALE – SPORT – TOURISME.....</b>	<b>20</b>
<b>TRANSPORTS.....</b>	<b>26</b>
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE .....</b>	<b>30</b>
<b>AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES .....</b>	<b>34</b>
<b>AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....</b>	<b>36</b>

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012**

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à l'unanimité**

**Objet : Valorisation des ressources humaines**

Le CESER note que les moyens nécessaires à la rémunération et charges des personnels régionaux, tant TOS que personnels du siège, évoluent de moins de 1,5 % pour, tout comme en 2011, prendre en compte le glissement vieillesse technicité (GVT).

Le CESER approuve, à la fois, la politique de résorption de l'emploi précaire au sein de son personnel et l'harmonisation de l'action sociale entre les agents du siège et les personnels TOS.

**Objet : Patrimoine immobilier régional**

Face à la réhabilitation du bâtiment de l'ancien lycée Péguy, le CESER souhaite connaître la stratégie d'ensemble d'utilisation des locaux et le devenir des différents sites occupés par l'administration régionale et pris en charge par la Région pour des outils régionaux.

**Objet : Recettes**

Le CESER souligne que ce budget est fortement contraint par une non évolution des recettes, composées à 92 % de dotations et participations de l'État.

Il note la volonté politique de ne pas augmenter le niveau de la taxe sur les immatriculations des véhicules, par précaution vis-à-vis du système de péréquation. Toutefois, le produit attendu est annoncé à la baisse compte tenu de l'évolution actuelle des achats de véhicules en région.

L'emprunt d'équilibre, hors revolving, s'établit à 76,8 millions d'euros, d'un niveau semblable à celui inscrit dans le Budget Primitif 2011.

Le CESER alerte sur le fait qu'on ne peut pas rester dans une situation où les dépenses augmentent régulièrement (transport, formation professionnelle, ...) alors que les recettes sont contraintes. Le CESER rappelle la nécessité absolue d'une réforme globale de la fiscalité, en vue de redonner une plus grande autonomie financière aux Régions.

## **Le CESER constate :**

- **une évolution de moins de 1,5 % des moyens nécessaires à la rémunération et charges des personnels régionaux ;**
- **un budget fortement contraint par une non évolution des recettes ;**
- **une volonté politique de ne pas augmenter le niveau de la taxe sur les immatriculations des véhicules.**

## **Le CESER souhaite :**

- **connaître la stratégie d'ensemble d'utilisation des locaux et le devenir des différents sites occupés par l'administration régionale et pris en charge par la Région pour des outils régionaux.**

## **Le CESER préconise :**

- **une réforme globale de la fiscalité, en vue de redonner une plus grande autonomie financière aux Régions.**

Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à l'unanimité**

Les contraintes budgétaires pèsent clairement sur l'action régionale en matière de développement agricole, agro-alimentaire et forestier inscrite dans ce projet.

Ainsi, le CESER constate un net resserrement des programmes de cette politique (conditions d'accès, ciblage, ...). Il s'interroge, à la fois, sur les possibilités de consommation des crédits inscrits au budget dans ces conditions et sur les effets de ce resserrement sur le développement agricole régional.

#### **Installation et emploi en agriculture**

Vu les difficultés liées à l'installation en agriculture, le CESER considère que les actions de la Région dans ce domaine ne devraient pas devenir restrictives en n'étant plus ouverte qu'à certains types de projets.

Il souligne que l'aide à l'accès au foncier, mise en place pour 2012, va dans le bon sens.

#### **Développement de la valeur ajoutée dans l'ensemble des filières**

Le CESER note avec satisfaction l'engagement de la Région à continuer à financer et à renforcer les cellules REAGIR qui proposent un accompagnement pour des exploitations agricoles se retrouvant en situation difficile.

Le CESER souligne que le transfert de la gestion de l'aide à la recherche-développement dans le secteur des agro-ressources de la Direction du développement

agricole et forestier de la Région à celle de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation aura pour effet que l'accompagnement à cet axe ne sera plus clairement identifié dans le budget régional. Il demande à la Région de veiller à ce qu'il reste une priorité régionale et qu'il intègre fortement l'aspect de proximité, au travers de l'utilisation des ressources régionales.

Le CESER insiste sur l'importance de la recherche amont en matière agricole, dont le soutien devrait rester une action forte de la Région.

En matière d'accompagnement des entreprises de transformation des productions agricoles, la Région va désormais réserver son soutien aux PME. Le CESER s'interroge sur l'effet de cette décision sur la mobilisation du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), associé à cette action, et dont la mobilisation est liée au cofinancement régional.

#### **Soutien de l'élevage**

La Région est dans l'attente des contrats de filière « bovins lait » et « bovin viande » pour faire évoluer son plan de modernisation et de création des bâtiments d'élevage bovins. Le CESER souhaite que, dès la finalisation de ces contrats, la Région veille à ce que son nouveau dispositif soit opérationnel, toujours avec l'objectif de pérennisation et de développement de ces élevages.

### **Développement de l'agriculture biologique**

L'aide à l'introduction de produits locaux issus de l'agriculture biologique dans les restaurants scolaires des lycées de Champagne-Ardenne, tout comme celle au développement de la valorisation des productions via des circuits courts pour répondre aux débouchés de la restauration collective, répondent à une attente exprimée par le CESER.

### **Biodiversité des milieux agricoles**

Le CESER sera très attentif à la charte régionale de la biodiversité. Il souhaite qu'elle s'appuie largement sur les projets menés précédemment, en particulier « Symbiose pour des paysages de biodiversité » qui regroupait l'ensemble des acteurs concernés.

### **Mobilisation et valorisation de la ressource forestière**

Le CESER s'inquiète du résultat insuffisant de l'action sur l'investissement en séchoir des scieries. Le manque d'investissement de nombre d'entre elles met en cause leur avenir et, plus largement, celui de la filière de transformation du bois en Champagne-Ardenne.

En matière de développement du bois dans la construction en Champagne-Ardenne et d'accroissement de l'utilisation des ressources locales transformées au niveau régional qui constituent un enjeu important à la fois pour la création de valeur ajoutée et pour l'emploi, le CESER renvoie aux préconisations faites dans son avis adopté le 14 octobre dernier.

## **Le CESER constate :**

- **un net resserrement des programmes de la politique en matière de développement agricole, agroalimentaire et forestier ;**
- **la mise en place pour 2012 d'une aide à l'accès au foncier, qui va dans le bon sens ;**
- **le résultat insuffisant de l'action sur l'investissement en séchoir des scieries.**

## **Le CESER s'interroge sur :**

- **les possibilités de consommation des crédits inscrits au budget ;**
- **les effets du resserrement des programmes sur le développement agricole régional.**

## **Le CESER souhaite que :**

- **les actions de la Région en faveur de l'installation en agriculture ne deviennent pas restrictives en n'étant plus ouverte qu'à certains types de projets ;**
- **l'axe agro-ressources reste une priorité régionale en matière de soutien à la recherche et qu'il intègre fortement l'aspect de proximité, au travers de l'utilisation des ressources régionales ;**
- **la charte régionale de la biodiversité s'appuie largement sur les projets menés précédemment.**



Présidente : **Armande SPILMANN**

Rapporteur : **Michel RUDENT**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à l'unanimité**  
(hors vote séparé)

Objet : **Aménagement du territoire**  
Rapporteur : **Michel RUDENT**

### **Politique contractuelle Région / Parc Naturel Régional (PNR)**

S'agissant de la participation de la société civile aux projets des territoires, comme déjà mentionné dans l'avis formulé lors du Budget Primitif 2011, le CESER réitère son souhait de voir la Région inciter tous ses Parcs Naturels Régionaux à intégrer les représentants de la société civile, ceci dès l'origine de la réflexion puis dans leur fonctionnement. La structuration de la société civile doit être facilitée et aidée (exemple : L'association des Amis du Parc au PNR de la Forêt d'Orient et, plus récemment, celle du futur PNR des Ardennes). Cette représentation serait également souhaitable dans le parc naturel régional de la Montagne de Reims. La participation de la société civile, lors de la mise en œuvre du contrat de territoire, doit se situer très en amont de la réflexion et se maintenir dans la durée.

De plus, le CESER, tout en se félicite de la très prochaine création du parc naturel régional des Ardennes, 3<sup>ème</sup> PNR de Champagne-Ardenne, et de la mise à l'étude d'autres parcs naturels sur le territoire de la région.

### **Programme régional de solidarité urbaine**

Le CESER relève l'absence d'effet levier pour les petites villes (l'ANRU intervenant en priorité sur les grosses agglomérations) et note avec inquiétude que ce phénomène risque de s'accroître, la réforme des collectivités territoriales induisant un risque très probable de resserrement du champ de compétences des collectivités locales et par voie de conséquence une diminution des financements croisés. Or, dans ce contexte, les seules interventions de la Région ne pourront suffire à induire cet effet de levier nécessaire.

### **Plate-forme aéroportuaire**

L'association Aéroport Paris-Vatry Project (APVP) a été créée en janvier 2010 avec pour objet de promouvoir le transport de passagers et d'élaborer un projet de développement fondé sur les potentialités de l'aéroport Paris-Vatry.

Dans ce cadre, une première convention de financement a été signée en mars 2010 avec un budget total de 2 millions d'euros. Cette action a été reconduite en 2011 avec une participation de la Région de 1,7 millions d'euros. Le CESER remarque que cette aide n'était pas destinée à s'inscrire dans le temps et qu'il s'agissait au départ d'une aide ponctuelle « puisqu'à titre expérimental ».

Pour l'année 2012, le CESER s'inquiète du renouvellement d'une telle aide :

- car celle-ci pourrait poser un problème juridique au regard des règles d'attribution des marchés publics, voire, sans autres éléments d'appréciation, être interprétée comme une subvention d'exploitation attribuée à un ou des acteurs privés de transport,
- au regard de l'activité même de l'association et de l'absence de montant fléché.

Ceci étant le CESER tient à rappeler qu'il n'est pas contre une participation de la Région à la promotion de l'aéroport de Vatry, s'il y a des objectifs clairement définis et des résultats mesurables.

### **Programme agglomération et contrats de développement territorial**

S'agissant du programme agglomérations, le CESER estime cohérent, suivant les effets prévisibles de la réforme des collectivités territoriales, que la Région exprime sa volonté de réfléchir à la nature et au devenir de ses relations contractuelles avec les agglomérations, tout en estimant qu'il est de la même priorité de mener une réflexion permettant d'exprimer quelles sont les priorités territoriales futures pour la Région.

Au sujet des contrats de développement territorial et concernant l'offre de services nécessaires au maintien et à l'accueil des populations, le CESER juge tout à fait pertinente l'implantation de maisons de santé sur les territoires, qui plus est quand la réflexion et le choix d'implantation sont menés notamment avec les professionnels de santé et l'Agence Régionale de Santé, donc en lien avec le Projet Régional de Santé (PRS) en cours d'élaboration.

En revanche, dans le cadre des Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) menées par la Région, le CESER constate que ce dispositif est limité aux seuls artisans et commerçants et souhaiterait que puisse être étudié, à l'avenir, un dispositif en direction de certains professionnels libéraux proposant eux aussi une offre de services de proximité très utile aux populations.

**Voté séparé : adopté à la majorité**

**Contre : 3 voix**

**Abstention : 9 voix**

En ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, le CESER approuve l'action de la Région axée principalement sur la prise en compte des personnes en situation de précarité énergétique, mais tient à souligner que, en dépit des efforts entrepris, il reste encore des solutions à trouver pour qu'aucune population ne demeure hors d'atteinte de ces dispositifs.

### **Rapport sur le Développement Durable**

Pour ce qui est du rapport d'information sur la situation de la Région Champagne-Ardenne en matière de développement durable, le CESER approuve l'approche globale de la Région en ce qui concerne la problématique des déplacements professionnels et se félicite particulièrement de la formation des personnels de la Région volontaires à l'éco-conduite, d'autant plus qu'elle impacte également leur conduite en dehors des heures de service.

En ce qui concerne la restauration scolaire, le CESER ne peut qu'encourager la volonté de la Région de faire en sorte que les produits locaux issus de l'agriculture biologique soient de plus en plus utilisés en restauration scolaire.

Pour autant, le CESER suggère que la Région puisse inciter également les restaurants scolaires à mieux trier leurs déchets, tout en associant, de manière pédagogique, les élèves au processus de tri.

**Objet : Coopération**  
**Rapporteur : Gérard LABRUNE**

### **Actions Européennes et internationales**

La persistance, voire l'aggravation, de la pénurie des moyens financiers devrait conduire à définir les priorités absolues et à pratiquer des arbitrages parmi les actions entreprises, actuellement diffuses et très nombreuses.

Dès lors, nous devons absolument vérifier la pertinence des initiatives en cours. Cela suppose des évaluations qui n'ont pas été mises en place en 2011 malgré la recommandation du CESER émise dans son avis sur le budget primitif 2011.

Pour le CESER les orientations 2012 devraient directement découler des résultats obtenus antérieurement, notamment en termes de contreparties, sauf pour les partenariats de solidarité, notamment en Afrique.

Enfin, le rapport est muet sur les points que le CESER avait soulevés l'an passé, à savoir les liaisons autoroutières et ferroviaires avec la Belgique.

## **Le CESER constate :**

- *le maintien d'une subvention, conçue à l'origine comme ponctuelle et à titre expérimental, versée pour le compte de l'association Aéroport Paris-Vatry Project ;*
- *que le bénéfice du dispositif ORAC est limité aux seuls artisans et commerçants.*

## **Le CESER souhaite :**

- *que la participation de la société civile aux projets de PNR soit effective dans tous les PNR et s'inscrive très en amont de toute réflexion ;*
- *que la Région exprime ses priorités futures concernant son action d'aide aux territoires ;*
- *qu'un dispositif en direction de certains professionnels libéraux puisse être étudié ;*
- *que soit mis en place un système d'évaluation des actions européennes et internationales.*

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteuse : **Evelyne CHARTON**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à la majorité**

**Abstention : 1 voix**

Le Budget Primitif 2012, dans la droite ligne du débat des orientations budgétaires, s'inscrit dans un contexte économique difficile et très évolutif où malgré tout, le CESER constate la volonté de la Région d'ouverture et d'accompagnement des entreprises.

**Axe A – Mobiliser pour l'emploi et développer la recherche, l'innovation et l'ouverture à l'international**

**Orientation A1** : Aider les entreprises à réaliser leur mutation économique, sociale, écologique et technologique

**Politique A11** – Création d'activités et développement des entreprises

***Programme A1101 – Création de nouvelles activités***

La Région a procédé à des modifications des règlements d'intervention des dispositifs :

- « *contrat jeune entreprise* ». L'intervention régionale est maintenant calculée en fonction des investissements programmés sur une durée de 18 mois à compter de la réception du dossier de demande d'aide,

- « *aide à la transmission-reprise d'entreprise* ». Désormais, le dossier de demande d'aide doit être déposé 6 mois avant ou après la date de cession de l'opération de reprise d'entreprise.

Par ailleurs, le CESER note que le taux de consommation de cette ligne budgétaire est proche de 100 %.

Ces changements constituent un élargissement d'accès à ces aides pour les

entreprises.

- « *contrat de projet PME* ». De plus en plus d'opérations sont liées à la partie immobilière. Le Conseil régional a pris la décision d'accompagner l'investissement immobilier porté par une SCI dans la mesure où 51 % de son capital sont détenus par les actionnaires de la PME.

Le CESER a constaté que, selon les entreprises, les aides aux PME peuvent être apportées à partir d'un nombre différent de création de nouveaux emplois en CDI. Le CESER préconise que le nombre de création d'emplois permettant d'ouvrir droit à ces aides soit fonction de la taille de l'entreprise et de son objet et non de son statut juridique.

***Programme A1102 – Éco-développement des entreprises***

***Contrat de projet éco-développement***

Ce dispositif en avance remboursable, peu utilisé, car en concurrence avec un dispositif de l'ADEME, sur le mode de subvention est abandonné au profit d'actions collectives en matière d'éco-développement.

***Programme A1103 – Ingénierie financière***

Dans leurs négociations avec les établissements bancaires, les entreprises régionales souffrent de l'absence de décisionnaires en région. Il est bien souvent situé ailleurs.

La Région a pris la décision de mettre en place une plate-forme régionale d'investissement permettant aux entreprises d'avoir un interlocuteur unique quels que soient leurs partenaires bancaires et où que soient les centres de décision de ces derniers.

#### *Fonds de garantie*

Le CESER constate le ré-abondement du fonds de garantie constitué avec la SIAGI afin de poursuivre la garantie des concours bancaires de Très Petites Entreprises (TPE) du secteur du commerce et de l'artisanat. Ce fonds de garantie concerne les opérations de création, de reprise ou de première installation, sur la base d'un partage du risque entre la Région et la SIAGI.

Le CESER attire l'attention sur le fait suivant : en 2008, le taux de défaillance sur les avances remboursables était de l'ordre de 8 %. Aujourd'hui, il est d'environ 12 % et risque de s'aggraver dans les années à venir.

Par conséquent, la plus grande vigilance est préconisée dans l'étude de la situation financière des entreprises avant leur attribution.

#### *Participation au capital des sociétés de capital risque*

##### *Fonds Régional d'Amorçage (FRA)*

Le FRA est une émanation du Fonds National d'Amorçage (FNA), mis en place par l'Etat dans le cadre du Grand Emprunt et géré par la Caisse de Dépôts et Consignations. L'IRPAC envisage de candidater au FNA (en 2012) pour couvrir la Champagne-Ardenne, la Picardie, voire la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais pour un montant de 40 M€.

LE FRA cible les entreprises innovantes à très fort potentiel de croissance avec une capacité d'accompagnement et de réinvestissement significative. Sans être thématique, il sera orienté sur les agro-ressources mais n'exclura pas d'autres secteurs d'activité.

##### *L'IRPAC*

L'IRPAC a besoin de se moderniser. Des moyens lui seront donnés pour continuer à répondre à ses missions de développement économique.

### **Programme A1104 – Développement international des entreprises**

#### *Aide à l'export des PME régionales*

Le Conseil régional estime que la préparation des entreprises aux métiers de l'export reste insuffisante. Pourtant, les Consulaires accompagnent les formations et les mises en place d'actions commerciales à l'international.

#### *Relais à l'international*

Le développement des relais à l'international en faveur des entreprises voit désormais les modalités d'intervention changer en raison de la mise en place d'un marché public. Le règlement d'intervention du dispositif se trouve supprimé.

### **Politique A12 – Attractivité et promotion économique**

#### **Programme A1201 – Accueil d'activités**

Le CESER remarque :

- le regroupement des quatre dispositifs : Parcs d'Activités de Référence, Zone d'activités, friches industrielles et pépinières/hôtels d'entreprises en deux règlements : l'un portant sur la constitution d'une offre foncière de qualité, l'autre sur une offre immobilière de qualité,
- les activités de commerce et prestations de services seront éligibles en milieu rural.

#### **Programme A1202 – Revitalisation économique**

##### *Contrat de développement pour l'emploi*

Le CESER se félicite de l'abaissement des seuils pour répondre à davantage d'entreprises (création de 20 emplois, investissements matériels à hauteur de 3 M€ pour le secteur de l'industrie, et de 0,3 M€ pour les activités tertiaires. Aujourd'hui 25 emplois, 5 M€ pour l'industrie et 0,5 M€ pour le tertiaire).

### **Programme A1203 – Animation économique**

#### *Aide à la participation des PME aux salons professionnels*

Le CESER constate qu'accompagner les entreprises sur les salons n'est pas très incitatif. Ainsi, le dispositif est supprimé et compensé par un renforcement d'autres actions collectives.

#### *Accompagnement des structures d'animation et de développement économique*

Le CESER pointe l'intervention du Conseil régional tant pour l'ADIT que pour CADEV. Toutefois, une présentation de l'ADIT par sa directrice devant la 4<sup>ème</sup> commission du CESER serait souhaitable. Par ailleurs, le CESER souhaiterait avoir une connaissance actualisée de l'encours des activités de CADEV.

#### *Animation économique*

Le Conseil régional, soucieux d'être au plus près des problématiques de chaque entreprise, propose de modifier le règlement d'intervention afin d'étudier les projets au cas par cas.

#### *Filières d'excellence*

Le CESER regrette l'abandon de la filière emballage-conditionnement malgré la présence de nombreuses entreprises du secteur en région. Il représente un nombre d'emplois significatif et une activité ouverte à l'innovation.

#### *Animation réseau création reprise*

Le CESER prend note de la création du site [www.champagne-ardenne-envie-dentreprenre](http://www.champagne-ardenne-envie-dentreprenre) élargi aux créateurs et repreneurs d'entreprise dans le milieu agricole. Il devrait être en place début janvier 2012.

### **Orientation A3 : Promouvoir et soutenir l'emploi durable de qualité**

#### **Politique A34- Économie sociale et solidaire**

Le CESER constate et salue la continuité du soutien aux dispositifs « Progress », « Micro-projets associatifs FSE », et « Aide à l'émergence d'activités économiques sous statut SCOP ».

Le budget de l'économie sociale et solidaire se structure autour de deux axes de développement : le soutien au secteur et aux acteurs.

La Société COopérative et Participative (SCOP) est souvent l'outil de sauvegarde d'une entreprise en difficulté ou la reprise d'un établissement par les salariés.

En conclusion, si des périodes difficiles, voire de restructuration sont délicates à gérer, elles impliquent nécessairement des choix et des prises de position sélectives.

**Le CESER constate que le Conseil régional a pris la décision d'un accompagnement renforcé dans le domaine économique.**

**Aussi, le CESER recommande une attention particulière dans l'octroi des aides financières aux entreprises et préconise, une évaluation de l'efficacité des aides accordées, un contrôle intermédiaire de leur santé financière, qui peut très vite évoluer, avant le versement de la deuxième partie de l'aide octroyée.**

# Points Clés

## **Le CESER constate :**

- *des modifications des règlements d'intervention des dispositifs : « contrat jeune entreprise », « aide à la transmission-reprise d'entreprise », « contrat de projet PME » ;*
- *l'abandon du dispositif « contrat de projet éco-développement » ;*
- *la mise en place de la plate-forme régionale d'investissement ;*
- *le ré-abondement du fonds de garantie constitué avec la SIAGI ;*
- *la modernisation des outils de l'IRPAC ;*
- *la suppression du dispositif « relais à l'international » ;*
- *l'éligibilité des activités de commerces et prestations de services au dispositif « accueil d'activités » ;*
- *l'abaissement des seuils concernant les contrats de développement pour l'emploi ;*
- *la suppression du dispositif « aide à la participation des PME aux salons professionnels ;*
- *la modification du dispositif « animation économique » ;*
- *l'abandon de la filière emballage-conditionnement,*
- *la création du site [www.champagne-ardenne-envie-dentrepandre](http://www.champagne-ardenne-envie-dentrepandre) ;*
- *la structuration du budget de l'Economie Sociale et Solidaire autour de deux axes de développement.*

## **Le CESER préconise :**

- *que le nombre de création d'emplois permettant d'ouvrir droit aux aides du dispositif « contrat de projet PME », soit fonction de la taille de l'entreprise et de son objet, et non de son statut juridique ;*
- *la plus grande vigilance dans l'étude de la situation financière des entreprises avant l'attribution d'avance remboursable ;*
- *une évaluation de l'efficacité des aides accordées et un contrôle intermédiaire de la santé financière des entreprises avant le versement de la deuxième partie de l'aide octroyée.*

Présidente : **Michèle SEVERS**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à l'unanimité**

Le contexte économique et social difficile et la mise en œuvre partenariale des axes du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) contraignent la Région à recentrer ses choix budgétaires en matière d'enseignement et de formation professionnelle.

Dans ces nouvelles règles du jeu, le CESER soutient la démarche de la Région qui consiste, d'une part, à mettre en cohérence ses politiques en engageant ses services dans des méthodes de travail qui favorisent la transversalité, d'autre part, à réaffirmer clairement son positionnement parmi l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, le CESER remercie les services de la Région pour la qualité des documents et des présentations qui ont éclairé les analyses des membres.

**Objet : Lycées - Apprentissage**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2000-2007 est en voie d'achèvement.

Le CESER constate que le PPI 2008-2012 sera prolongé jusqu'en 2014 pour respecter le volume financier prévu. Ce PPI a intégré, dans ses travaux, la démarche haute qualité environnementale (HQE), l'accessibilité des personnes handicapées et l'insertion des clauses sociales dans les marchés de travaux.

S'agissant de la mise en œuvre de la clause sociale, le Conseil régional a retenu la préconisation du CESER concernant les guichets territoriaux. A cette étape du

processus, le CESER préconise de faire évoluer la fonction du référent « clause sociale » vers une véritable coordination prenant en considération l'ensemble des problématiques de l'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours d'insertion. De même, le CESER souhaite la mise en place de procédures d'évaluation quantitative et qualitative prenant en compte le suivi de la réalisation de la clause sociale dans les territoires.

Dans le domaine de la lutte contre les inégalités d'accès à la formation, la Région consolide les politiques engagées précédemment. Le CESER tient à souligner la qualité des logiques contractuelles favorisant l'accès à la culture, les démarches citoyennes et les mobilités internationales. Le développement de ces mobilités dans les lycées et les CFA est néanmoins entravé par des habitudes culturelles. Le CESER souhaiterait que soit conduite une étude sur ces freins, afin d'accompagner la Région dans sa volonté de faire évoluer les comportements individuels et institutionnels.

Particulièrement, le développement du programme Léonardo dans les CFA doit favoriser une approche de la formation qui corresponde à la définition adoptée dans le cadre du CPRDFP et qui concrétise les objectifs formalisés dans les contrats de progrès.

Le CESER se félicite de la mise en œuvre de ces contrats de progrès, tels qu'il les avait préconisés : ceux-ci apportent une réelle valeur ajoutée au projet pédagogique des établissements et aux modalités d'accompagnement des apprentis.

Le CESER note positivement l'élaboration d'un cahier des charges concernant la formation des maîtres d'apprentissage. Il souhaite y être associé dans le cadre du groupe de travail concernant les modalités de versement de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF) aux employeurs.

**Objet : Formation professionnelle – Insertion  
Accès à l'emploi**

En dépit des limites budgétaires imposées à la Région, le budget de la Formation professionnelle augmente de 1,8 %, dont 87 % sont consacrés à l'accompagnement et à la formation des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre du CPRDFP, et dans le contexte de réforme des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), le Conseil régional a souhaité rationaliser ses moyens pour une meilleure efficacité et lisibilité de ses actions. Cela se traduit par la réactualisation des contrats de branches, pour une meilleure complémentarité des contributions financières, et un ciblage vers les petites entreprises et les publics à faible niveau de qualification.

L'expérimentation de la plateforme d'accompagnement des salariés précaires (ADEO) s'est poursuivie dans les Ardennes. Le CESER souhaite qu'une évaluation soit menée dans la perspective d'un déroulé des parcours « emploi-formation » des bénéficiaires.

Quels que soient les dispositifs à consolider ou à inventer, le CESER constate la volonté de la Région de travailler autrement, de s'engager sur des expérimentations pour faire bouger les lignes, et réduire les effets d'aubaine.

Le CESER mesure les difficultés à construire des dispositifs partenariaux qui transforment les logiques institutionnelles de chacun, en une volonté collective de s'engager dans des voies nouvelles pour une efficacité accrue des fonds mobilisés.

La démarche partenariale de construction du Service Public de l'Orientation (SPO) confirme ce souci de cohérence. L'élaboration d'une charte du SPO est en cours : elle reprend certaines des préconisations du CESER.

Le CESER attire l'attention de la Région sur la situation préoccupante des demandeurs d'emploi seniors et de très longue durée, dont le nombre est en constante augmentation. Il alerte sur la nécessité de mise en œuvre d'actions spécifiques en direction de ces publics.

Enfin, le CESER est satisfait qu'un budget soit alloué à la mission égalité femmes-hommes à hauteur de 180 000 € : il consacre la concrétisation d'un axe politique fort de la Région.

**Objet : Jeunesse**

Le CESER manifeste un intérêt pour la démarche entreprise dans la définition d'une politique régionale jeunesse qui mobilise les jeunes sur les territoires en s'appuyant sur les réseaux d'éducation populaire. La méthode employée (co-construction avec les jeunes et les acteurs concernés), la recherche de transversalité, l'implication des services et la volonté d'expérimentation sont particulièrement novatrices. La poursuite de cette démarche ouvre la voie à l'innovation sociale. Le CESER, ayant travaillé sur « l'autonomie des jeunes » dans le cadre d'une auto saisine, sera attentif aux suites données et souhaite être convié à la restitution de l'étude-action.

**Le CESER constate :**

- *et soutient la démarche de la Région qui consiste, d'une part, à mettre en cohérence ses politiques en engageant ses services dans des méthodes de travail qui favorisent la transversalité, d'autre part, à réaffirmer clairement son positionnement parmi l'ensemble des acteurs concernés ;*
- *la qualité des logiques contractuelles favorisant l'accès à la culture, les démarches citoyennes et les mobilités internationales ;*
- *que le PPI 2008-2012 sera prolongé jusqu'en 2014 pour respecter le volume financier prévu ;*
- *la volonté de la Région de travailler autrement, de s'engager sur des expérimentations pour faire bouger les lignes, et réduire les effets d'aubaine ;*
- *les difficultés à construire des dispositifs partenariaux ;*
- *qu'un budget est alloué à la mission égalité femmes-hommes à hauteur de 180 000 €, il consacre la concrétisation d'un axe politique fort de la Région.*

**Le CESER alerte :**

- *sur la nécessité de mise en œuvre d'actions spécifiques en direction des demandeurs d'emploi seniors et de très longue durée, dont le nombre est en constante augmentation.*

**Le CESER préconise :**

- *de faire évoluer la fonction du référent « clause sociale » vers une véritable coordination prenant en considération l'ensemble des problématiques de l'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours d'insertion ;*
- *la conduite d'une étude sur les freins aux mobilités, afin d'accompagner la Région dans sa volonté de faire évoluer les comportements individuels et institutionnels ;*
- *la mise en place de procédures d'évaluation quantitative et qualitative prenant en compte le suivi de la réalisation de la clause sociale dans les territoires.*

**Le CESER souhaite :**

- *être associé à l'élaboration d'un cahier des charges concernant la formation des maîtres d'apprentissage dans le cadre du groupe de travail concernant les modalités de versement de l'ICF aux employeurs ;*
- *être convié à la restitution de l'étude-action entreprise par la Région au sujet de la politique jeunesse.*

Président : **Bruno FAUVEL**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à unanimité**

Objet : **Environnement**

### ***Protection des milieux naturels***

Le CESER souligne les effets bénéfiques du recrutement d'un cabinet spécialisé chargé d'aider la Région à réaliser l'état des lieux et la concertation nécessaires à définir les enjeux de la biodiversité pour élaborer la future charte de la biodiversité. Il attache de l'importance à ce que sa présentation, lors des deuxièmes assises régionales de la biodiversité en juin 2012, soit l'occasion d'une possible inflexion positive du budget régional afin de faire de la biodiversité un des éléments majeurs de la politique de la Région.

Le CESER relève que ce budget contraint recentre ses actions sur celles présentant un réel caractère régional et conduira la Région à abandonner les cofinancements d'événements relevant d'initiatives locales où la visibilité et l'efficacité de l'action régionale ne sont pas véritablement prioritaires.

Le CESER constate que la biodiversité, qui est au cœur des projets des Parcs Naturels Régionaux (PNR), n'est pas clairement identifiée dans les actions énumérées, tant dans les documents budgétaires que dans les chartes qui insistent sur l'action des PNR. Le CESER souligne le besoin de bien identifier ces deux types d'action lorsque l'on est en présence de crédits fléchés selon la Charte de la biodiversité ou la politique des territoires.

Enfin, le CESER regrette que, dans son rapport sans incidence financière sur la Forêt de Croigny, le plan d'aménagement forestier 2010/2025 ait fait l'impasse sur la biodiversité. Le CESER demande que ce sujet soit identifié clairement avant tout engagement de la Région.

### ***Economies d'énergies et énergies renouvelables***

Le CESER relève que la nécessité d'intervenir sur le climat est une constance dans l'action régionale à travers, notamment, le fonds « Initiative Région Environnement » permettant d'intervenir là où l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ne le fait pas.

Le CESER prend acte de la fin des aides aux véhicules peu polluants et aux vélos à assistance électrique et des capteurs solaires photovoltaïques pour les collectivités. Il s'étonne toutefois de l'abandon du soutien au vélo électrique alors que la Champagne-Ardenne compte sur son territoire un constructeur important de cette filière et que le développement des vélos-voies est une priorité régionale.

Le CESER s'interroge sur la cohérence et la finalité de la différenciation faite dans le soutien au thermique solaire entre les particuliers d'une part, les collectivités et entreprises d'autre part. Il préconise de revoir ce soutien dans le cadre du « plan climat air énergie régional » ou PCAER.

Le CESER souligne la pertinence qui s'attache à prendre en compte la globalité de la politique énergétique régionale afin de définir des choix à moyen terme.

Le CESER note la volonté régionale d'engager une démarche volontariste de compensation carbone dont les modalités seront définies en 2012.

Le CESER souligne l'importance de l'effort régional en matière d'ingénierie pour susciter l'adhésion des territoires aux objectifs du plan climat. Il souligne que, si la carte des plans climat énergie territoriaux et espaces info énergie ne couvre pas tout le territoire régional, bien que toute la région soit ciblée par cette action, cela montre toute la difficulté de monter une politique régionale en partenariat.

En ce qui concerne la biomasse, le CESER rappelle l'importance qu'il attache à clarifier les gisements de matières premières ainsi qu'à éviter une mise en concurrence des projets quant aux sources d'approvisionnement, comme demandé dans son avis du 5 septembre 2008 sur « la méthanisation en Champagne-Ardenne ».

**Objet : Culture**

Le CESER constate que, pour la première fois, les crédits alloués à la culture sont en diminution (- 7 %), ce qui conduit la Région à redéfinir ses critères d'attribution des subventions afin de dégager des marges de manœuvre qui risquent de pénaliser les activités artistiques. Il s'inquiète des répercussions que ces restrictions budgétaires pourront avoir sur la nécessaire poursuite de la démocratie culturelle et l'information des publics.

Le CESER souligne la nécessité, dans le cadre de la poursuite de l'aide à l'investissement des structures culturelles, d'intégrer les circuits itinérants dans la politique régionale de numérisation des salles de cinéma.

Le CESER attire l'attention sur l'appel à projets médiation culturelle que lancera la Région afin de favoriser l'appropriation de la démarche artistique par les populations. Les critères de sélection doivent veiller à éviter toute dérive susceptible de porter atteinte à la neutralité et à l'objectivité des choix à opérer. Le CESER relève par ailleurs que la médiation culturelle doit rester l'axe majeur de l'intervention régionale afin de faciliter le travail en commun des acteurs et non pour mettre les structures en concurrence.

Le CESER prend acte que la modification des critères concernant les financements croisés conduira à réduire l'intervention régionale sur les projets culturels portés essentiellement par les autres collectivités. Il s'inquiète cependant des conséquences sur les projets culturels qu'induiront nécessairement la réduction de l'ensemble des engagements publics. Aussi le CESER estime nécessaire de mettre en œuvre une veille culturelle, qui pourrait être confiée à l'Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA), afin d'observer, d'évaluer et d'anticiper les risques que la réduction des marges de manœuvre fait peser sur ce secteur.

Le CESER souligne l'importance qu'il attache, d'une part, à faire savoir que l'on peut gagner sa vie d'artiste en Champagne-Ardenne et, d'autre part, à ce que le soutien à la création apporté par la Région serve de support à la diffusion artistique.

**Objet : Patrimoine culturel**

Le CESER note que, malgré une diminution de 5 % de son budget consacré au patrimoine culturel, la Région publiera trois nouveaux « parcours du patrimoine » et investira dans un nouveau logiciel, « Gertrude », qui sera partagé par l'ensemble des Régions en vue de gérer et diffuser les données de l'inventaire.

Le CESER s'inquiète du risque potentiel de non consommation des crédits inscrits pour Clairvaux au Contrat de Projet Etat Région (CPER) si, faute de fongibilité de cette ligne budgétaire, le Conseil Général de l'Aube maintient son retrait du projet.

Le CESER relève avec satisfaction la signature de conventions confirmant les engagements de l'Etat sur le CPER en ce qui concerne le Centre National des Arts du Cirque (CNAC), le Festival de marionnettes et les musées. Il s'interroge toutefois sur la pertinence du mode opératoire retenu pour la reconstruction du musée Dubois-Boucher à Nogent-sur-Seine, le Partenariat Public Privé ne lui paraissant pas une forme appropriée à un lieu d'expression culturelle.

**Objet : Tourisme**

Le CESER relève que, après la remise à plat opérée en 2011, le budget consacré au tourisme s'inscrit dans la continuité de l'action régionale sans échapper à la rigueur.

Le CESER souligne l'importance du processus de très longue haleine entrepris avec le label « petites cités de caractère » dont le comité technique d'homologation se réunira en 2012 et nécessitera aux postulantes de constituer une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Le CESER s'inquiète du devenir de l'observatoire régional du tourisme géré par le Comité Régional du Tourisme (CRT). Pour suivre l'évolution du tourisme champardennais, cet observatoire est en effet alimenté par la collecte des informations, fournies par l'INSEE, que la réforme annoncée pourrait remettre en cause.

Le CESER s'interroge sur le devenir du « Tourisme pour tous », le tourisme social associatif ne disposant pas d'une ligne budgétaire spécifique.

Le CESER relève que, tout en appuyant la signature d'une convention de partenariat technique entre la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative (FROTSI) et le CRT, la Région entend confier à ce dernier la mise en mouvement d'une nouvelle gouvernance touristique des acteurs au niveau régional. Le CESER constate que ce lieu d'échange est notamment ouvert aux Comités Départementaux du Tourisme (CDT).

Le CESER réaffirme la nécessité de développer la transversalité entre tourisme, culture, sport et environnement en créant des synergies, notamment entre le CRT et l'ORCCA, tout spectateur ou sportif étant un touriste potentiel qu'il convient de capter.

**Objet : Sport**

Le CESER constate une diminution globale des crédits de 11 % et prend acte du recentrage des dispositifs concernant le sport sur le niveau régional et infra-régional. Il relève que cette orientation budgétaire a notamment pour effet de :

- sortir une centaine de structures locales ou départementales, du champ d'éligibilité aux aides régionales,
- réduire de 30 % le montant des aides attribuées aux centres de formation des clubs professionnels,
- supprimer l'aide apportée aux tenues sportives qui constituaient un vecteur de communication intéressant.

Le CESER observe que l'intensification du lien social et de la solidarité, affichée par l'orientation D1 « Intensifier le lien social et la solidarité, développer l'action culturelle et accompagner les initiatives des jeunes », ne transparait ni dans l'affichage donné aux aides individuelles aux sportifs dont sont écartés les structures associatives, ni dans le soutien aux ligues et comités régionaux qui sont pourtant les vecteurs de ce lien et accompagnés par la Région à niveau constant.

Le CESER souligne avec satisfaction la tenue effective, qu'il avait appelée de ses vœux à la demande du mouvement sportif, de la Conférence régionale du sport à laquelle il a été associé. Il rappelle l'importance qui s'attache à cette conférence, à savoir créer une synergie entre les acteurs institutionnels du sport et le mouvement sportif afin de permettre à toutes et tous un accès équitable à la pratique des activités physiques et sportives sous toutes leurs formes.

Objet : **Communication**

Le CESER observe que le budget dédié à la communication est en baisse pour la deuxième année consécutive. Il regrette que cette rigueur budgétaire ne permette pas l'impression de RCA sur papier recyclé, un abandon qui s'éloigne du développement durable.

En 2012, la Région sera conduite à lancer un nouvel appel d'offres concernant la diffusion de RCA aux 600 000 foyers champardennais. Le CESER souligne l'importance qu'il attache à l'introduction d'une clause sociale dans le cahier des charges que la Région sera amenée à rédiger.

## **Le CESER constate :**

### **Environnement**

- *le budget contraint conduit à l'abandon de co-financements d'événements,*
- *la biodiversité, au cœur des projets de PNR n'est pas clairement identifiée ;*
- *le plan d'aménagement forestier de la Forêt de Croigny a fait l'impasse sur la biodiversité ;*
- *le soutien aux véhicules peu polluants, aux vélos à assistance électrique et aux capteurs solaires photovoltaïques pour les collectivités ne sera pas reconduit ;*
- *la volonté de la Région d'engager une démarche « compensation carbone ».*

### **Culture**

- *la diminution des crédits conduit à une redéfinition des critères d'attribution des subventions ;*
- *la médiation culturelle doit rester l'axe majeur de l'intervention régionale ;*
- *la modification des critères des financements croisés.*

### **Patrimoine culturel**

- *la publication de trois nouveaux « parcours du patrimoine » et l'investissement dans un nouveau logiciel ;*
- *et s'inquiète du risque potentiel de non consommation des crédits inscrits au CPER concernant Clairvaux ;*
- *la signature de conventions dans le cadre du CPER ;*
- *et s'interroge sur la pertinence d'un Partenariat Public Privé pour la reconstruction du musée Dubois-Boucher à Nogent-sur-Seine.*

### **Tourisme**

- *et s'inquiète du devenir de l'observatoire régional du tourisme et du « Tourisme pour tous ».*

### **Sport**

- *une diminution globale des crédits et le recentrage des dispositifs ;*
- *la mise en place de la conférence régionale du sport.*

### **Communication**

- *la baisse du budget pour la deuxième année consécutive.*

## **Le CESER préconise :**

### **Environnement**

- *que la biodiversité soit identifiée dans le plan d'aménagement forestier 2010/2025 de la forêt de Croigny avant l'engagement de la Région ;*
- *que le PCAER intègre un soutien au thermique solaire.*

### **Culture**

- *d'intégrer les circuits itinérants dans la politique régionale de numérisation des salles de cinéma ;*
- *que les critères de sélection de l'appel à projets médiation culturelle évitent toute dérive ;*
- *de mettre en place une veille culturelle.*

### **Tourisme**

- *de développer la transversalité entre tourisme, culture, sport et environnement créant des synergies.*

### **Communication**

- *l'introduction d'une clause sociale dans le cahier des charges de l'appel à projet.*

Président : **Alain KIMMEL**

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à unanimité**

Objet : **Infrastructures et transports**

### **Voies ferrées**

Dans un objectif de développement durable, le CESER souligne la difficulté croissante, pour la Région, d'assurer pleinement et de manière durable ses compétences en matière de transport ferroviaire. Elle ne peut maîtriser un budget en continuelle hausse, alors que son effort propre est passé de 1 million d'euros lors de sa prise de compétence transport en 2002 à une participation de 20 millions d'euros pour l'exercice 2011 et qui passerait à 24 millions d'euros pour celui de 2012. De ce fait, comme il a été envisagé lors de l'assemblée des régions de France, la recherche d'une nouvelle source de financement paraît être aujourd'hui inéluctable.

Le CESER relève également deux autres difficultés prioritaires qui nuisent aux conditions d'exercice de la compétence transport.

En effet, d'une part, face au succès enregistré par la progression du TER (nouvelles dessertes et nouvelles gares, effet TGV-Est, tarifications attractives), le dimensionnement envisagé au départ en termes de capacité du matériel roulant s'avère être aujourd'hui en insuffisance.

D'autre part la dégradation importante de certaines infrastructures (la ligne Charleville-Mézières/Givet en est un exemple) amène le

CESER à s'interroger quant à la capacité de la Région à pouvoir assumer pleinement et qualitativement sa compétence transport transférée par l'Etat. Ce dernier doit donc rapidement donner à Réseau Ferré de France (RFF) les capacités financières pour rénover l'infrastructure et ainsi permettre à la Région d'exploiter qualitativement et en toute sécurité, les services qu'elle a mis en place.

Le CESER note que les crédits de 270 M€ prévus pour l'électrification de Gretz-Troyes restent au même niveau que celui envisagé au début des discussions engagées sur ce projet, et craint donc qu'ils ne doivent être augmentés d'ici la réalisation effective. Par ailleurs, ceux-ci ne couvrent que le coût de l'électrification proprement dite et non ceux de la mise à niveau adaptée à nos exigences de la voie et de son système d'exploitation qui devra être assurée par RFF.

Le CESER s'inquiète d'un décret susceptible de modifier sensiblement le régime financier de fonctionnement des gares gérées par l'activité « gares et connexions » de la SNCF. En outre cela pourrait induire une charge supplémentaire qui pèserait sur les Régions.

### **TGV-Est Européen et TET**

La Région est desservie par deux lignes de train d'équilibre du territoire (TET), Paris-Troyes-Mulhouse (ligne 4) et Lille-Metz. Pour la première, le maintien des dessertes actuelles est garanti pour une période de 18 mois après 2017, tandis que, pour la

deuxième, la Région va devoir assurer à présent un service supplémentaire à partir d'Hirson, le TET n'étant plus assuré dans sa totalité par la SNCF. La Région a donc pris en charge le parcours aller-retour entre Hirson et Charleville-Mézières, en service TER, pour ne pas pénaliser les voyageurs. Le CESER rappelle que la Région va devoir renégocier avec la SNCF sa participation à ce service.

Le CESER incite la Région, du fait de sa participation à la 2e phase de la construction de la LGV Est, à insister pour qu'un plus grand nombre des relations TGV, dont des relations internationales, desservent la gare de Champagne-Ardenne TGV.

### **Intermodalité**

Le CESER souscrit pleinement aux efforts déployés par la Région en vue de favoriser une meilleure intermodalité mais craint que la baisse envisageable de la qualité du service ferroviaire qui est proposé (diminution des fréquences, suppression de dessertes) impacte ces efforts.

### **Aérodromes**

Le CESER constate que la subvention accordée par la Région à l'association de promotion de l'aéroport de Vatry (APVP), sur laquelle le CESER avait émis une réserve, est transférée vers le budget aménagement du territoire sans qu'il soit pour autant indiqué quel est le montant de l'aide apportée au titre du budget 2012.

### **Infrastructures fluviales**

Le CESER soutient les engagements pris en faveur des ports de Givet et de Nogent-sur-Seine. Mais il s'étonne qu'il ne soit pas fait mention des projets de Canal Seine-Nord-Europe et Saône-Moselle, deux infrastructures qui seront, à terme, complémentaires des travaux déjà entrepris en vue de favoriser le développement du mode fluvial en région Champagne-Ardenne.

Objet : **Technologies de l'information et de la communication**

Le CESER adhère pleinement à la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire envisagée par la Région, dans la mesure où cette stratégie correspond totalement aux préconisations mentionnées par le CESER dans son rapport sur le très haut débit.

## **Le CESER souligne que :**

- *un décret est susceptible de modifier sensiblement le régime financier de fonctionnement des gares gérées par l'activité « gares et connexions » de la SNCF ;*
- *l'aide ponctuelle accordée à l'association Aéroport Paris-Vatry Project semble être à nouveau octroyée cette année.*
- *il existe une difficulté croissante pour la Région d'assurer pleinement et de manière durable ses compétences en matière de transport.*

## **Le CESER souhaite :**

- *attirer l'attention de la Région sur le fait que le dimensionnement envisagé au départ en termes de capacité matérielle s'avère être aujourd'hui très insuffisant pour assurer sa compétence transport.*

## **Le CESER s'étonne :**

- *qu'il ne soit pas fait mention des projets de Canal Seine-Nord-Europe et Saône-Moselle dans le budget primitif 2012.*

## **Le CESER souscrit :**

- *à l'objectif de réalisation d'un schéma de cohérence régional du très haut débit.*



Président : **Jean-Pierre GUÉRIN**

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à unanimité**

### **Compétitivité de la recherche régionale**

Le CESER relève l'ambiguïté de la phrase inscrite dans les orientations du budget sur la recherche « c'est dans ce cadre que s'inscrira dorénavant le soutien de notre collectivité », relative au PRES Champagne-Ardenne, qu'il suppose être le projet de PRES Champagne-Ardenne – Picardie.

S'il souhaite une véritable organisation de la recherche régionale, sans préjuger de sa forme, notamment par une coordination entre établissements régionaux, il considère que le soutien régional aux projets de recherche doit garder une certaine souplesse en ne réservant pas les financements exclusivement aux projets inscrits dans le PRES Champagne-Ardenne - Picardie.

La mise en place, pour 2012, d'un appel à projets « maturation », qui vise à renforcer l'aspect valorisation économique de la recherche au niveau régional, répond à une demande du CESER.

### **Environnement de la recherche régionale**

Des acteurs de Champagne-Ardenne sont inscrits dans deux projets de Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie ou SATT (objet d'un appel à projets national dans le cadre du programme investissements d'avenir). L'URCA participe au projet « SATT Nord de France », avec l'UPJV et le PRES Université Lille Nord de France, et l'UTT à celui « SATT Grand Est » qui associe des acteurs de Lorraine, Franche Comté, Champagne Ardenne et Bourgogne.

Le CESER souligne la nécessaire réflexion sur la coordination entre les missions des SATT et celles de CARINNA, qui ont vocation à assurer l'interface entre les laboratoires publics et le monde industriel. Il est indispensable d'assurer une continuité dans ces missions au niveau du territoire régional.

L'Institut de Recherche Technologique « Matériaux, Métallurgie et Procédés » (IRT M2P), projet retenu dans le cadre du programme investissement d'avenir, porté par le pôle de compétitivité Materalia et associant des acteurs de Champagne-Ardenne, Lorraine et Franche-Comté, a prévu la création d'une antenne dédiée aux agro-matériaux en Champagne-Ardenne. Le CESER souhaite que la Région accompagne cette implantation.

L'intégration d'un volet exportation dans le soutien à la création d'entreprises innovantes ainsi que la meilleure coordination entre directions pour cette action va dans le sens de certaines préconisations du CESER.

### **Établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

Pour le CESER, maintenant que le principe de rassemblement sur un seul site de l'URCA est acté par la Région et par l'État, il y a urgence à entrer dans l'opérationnel. Le CESER s'inquiète fortement de cette situation car elle pourrait induire une remise en cause de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'URCA. C'est l'avenir même de l'URCA qui se joue.

## **Mobilité internationale et aides aux étudiants**

Lors du Budget Primitif 2011, le CESER s'inquiétait de « *l'effet négatif que pourrait avoir le changement des critères d'attributions d'un certain nombre d'aides du dispositif STUDEO (origine champardennaise plutôt qu'étudiants d'établissements champardennais)* ». Cet effet semble se concrétiser. Cela pose la question de l'attractivité régionale à terme vis-à-vis des étudiants. Le CESER renouvelle son souhait que « des contacts directs s'établissent pour la mise en place de conventions de réciprocité avec les Régions d'origine des étudiants inscrits en Champagne-Ardenne ».

## **Le CESER constate :**

- *l'ambiguïté de la phrase inscrite dans les orientations du budget sur la recherche « c'est dans ce cadre que s'inscrira dorénavant le soutien de notre collectivité », relative au PRES Champagne-Ardenne ;*
- *la mise en place pour 2012 d'un appel à projets « maturation » ;*
- *l'intégration d'un volet exportation dans le soutien à la création d'entreprises innovantes.*

## **Le CESER souhaite :**

- *une véritable organisation de la recherche régionale ;*
- *que le soutien régional aux projets de recherche garde une certaine souplesse en ne réservant pas les financements exclusivement aux projets inscrits dans le PRES Champagne-Ardenne – Picardie ;*
- *un accompagnement par la Région de l'implantation en Champagne-Ardenne d'une antenne de l'IRT M2P.*

## **Le CESER souligne :**

- *la nécessaire réflexion sur la coordination entre les missions des SATT et celles de CARINNA ;*
- *l'urgence à entrer dans l'opérationnel pour le rassemblement sur un seul site de l'URCA.*



Président : **Jean-Marie THOMAS**

Rapporteure : **Sabine DUMENIL**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à l'unanimité**

-----

Ce projet de budget primitif 2012 s'inscrit dans la continuité des actions engagées tant au niveau des formations sanitaires et sociales que sur les dispositifs de prévention-santé.

Cependant, 2012 marque la volonté de s'inscrire dans une démarche interrégionale pour répondre aux besoins de formation qui ne peuvent être satisfaits au seul niveau régional.

Le CESER souscrit à cette approche collaborative entre les 5 régions du Grand Est qui permettra à 10 stagiaires champardennais de suivre une formation en ergothérapie à l'Institut de formation de Nancy. De même, le pôle de rééducation de Mulhouse accueillera des stagiaires des régions voisines en psychomotricité.

Cette année sera également marquée par la mise en œuvre du Pass-contraception dès le mois de janvier. Le CESER se satisfait de cette concrétisation possible grâce à l'adhésion et à la coordination de l'ensemble des acteurs sur ce dispositif.

Par ailleurs, le CESER approuve la mise en application par la Région de l'arrêt du Conseil d'État du 22 mars 2010 qui ouvre l'octroi des bourses paramédicales à l'ensemble des apprenants sans distinction de statut. Seules les conditions de ressources sont retenues comme critères d'attribution. Le CESER attire l'attention sur, d'une part, l'accroissement du nombre de bénéficiaires et, d'autre part, l'augmentation du montant moyen des bourses accordées, qui démontrent la précarité des étudiants de manière générale. Enfin, le CESER regrette la suppression des actions de soutien au handicap et des aides aux manifestations sans réelle évaluation en amont.

# Points Clés

## **Le CESER approuve :**

- *l'approche collaborative entre les 5 régions du Grand Est qui permettra à 10 stagiaires champardennais de suivre une formation en ergothérapie à l'Institut de formation de Nancy ;*
- *la mise en application par la Région de l'arrêt du Conseil d'État du 22 mars 2010 qui ouvre l'octroi de bourses paramédicales à l'ensemble des apprenants sans distinction de statut.*

## **Le CESER regrette :**

- *la suppression des actions de soutien au handicap et des aides aux manifestations sans réelle évaluation en amont.*

## **Le CESER attire l'attention sur :**

- *d'une part, l'accroissement du nombre de bénéficiaires et, d'autre part, l'augmentation du montant moyen des bourses accordées, qui démontrent la précarité des étudiants de manière générale.*

Président : **Patrick TASSIN**

Rapporteur général : **Éric HEBRARD**

Séance Plénière du 2 décembre 2011

**Avis adopté à l'unanimité**

Le projet de budget 2012 reprend à l'identique les orientations budgétaires mises en débat il y a un mois.

Aurait-il pu en être autrement compte tenu du calendrier contraignant que la Région s'était imposé ?

En cette période de crise, ce budget 2012 s'inscrit dans un contexte d'insécurité financière fortement marqué par :

1. une réduction des concours de l'État imposée par un nouveau plan de rigueur gouvernemental. A cet égard, l'annonce de la disparition d'une recette de 4 millions d'euros initialement attendue, mais néanmoins non prise en compte à l'occasion des orientations budgétaires, se confirme.
2. une raréfaction de la ressource bancaire et une éventuelle hausse des taux d'emprunt dans les mois à venir.

Dans ce contexte, le CESER continue à s'interroger sur la capacité des Régions à amplifier leurs politiques sur leurs compétences propres quand elles n'ont plus, ni le choix, ni les moyens, de déterminer le volume de leurs recettes.

Le CESER note que la Région maintient cependant ses crédits d'intervention à hauteur de 405 millions d'euros en fonctionnement et à 152,5 millions d'euros en investissement.

L'avis émis par le CESER sur les orientations budgétaires 2012 garde toute sa pertinence.

Le CESER approuve les axes prioritaires retenus par la Région, dont il rappelle qu'ils sont essentiels à un développement économique, social, environnemental et solidaire.

Le CESER note avec satisfaction la présentation des documents budgétaires selon une nouvelle arborescence, qui donne plus de lisibilité quant aux politiques et interventions régionales.

Le CESER exprime également sa satisfaction, quant à la présentation détaillée des autorisations de programme et autorisations d'engagement 2012 en crédits de paiement, qui seront à inscrire aux différents budgets à venir.

Il attire particulièrement l'attention sur l'échéancier des autorisations de programme 2012 en crédits de paiement 2013 qui, d'ores et déjà, engage la Région pour 62,8 millions d'euros contre 36,8 millions en 2012.

Le CESER propose également de faire apparaître, à l'avenir, dans l'échéancier des autorisations de programme et autorisations d'engagement en crédits de paiement, un suivi du cumul des crédits de paiement issus des autorisations de programme et d'engagement des années antérieures.

**Le CESER constate que :**

- **le projet de budget 2012 reprend à l'identique les orientations budgétaires mises en débat il y a un mois ;**
- **la Région maintient ses crédits d'intervention à hauteur de 405 millions d'euros en fonctionnement et à 152,5 millions d'euros en investissement.**

**Le CESER note avec satisfaction que :**

- **la présentation des documents budgétaires selon une nouvelle arborescence donne plus de lisibilité quant aux politiques et interventions régionales ;**
- **la présentation des autorisations de programme et autorisations d'engagement est détaillée en crédits de paiement qui seront à inscrire aux différents budgets à venir.**





CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL  
DE CHAMPAGNE-ARDENNE  
HOTEL DE REGION  
5 RUE DE JERICHO  
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

TEL : 03 26 70 31 79

FAX : 03 26 21 69 76

MAIL : [ceser@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:ceser@cr-champagne-ardenne.fr)

SITE WEB : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>